

RÈGLEMENTS NUMÉROS 2195-3, 2204-3, 2233-2 ET ORDONNANCES NUMÉROS 2144, O-30 ET 2267, O-6 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements et ordonnances suivants :

- Règlement numéro 2195-3 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie du parc Luigi-Pirandello, aux fins d'une cour d'école (2195) afin de modifier le nom de l'occupant et la durée;*
- Règlement numéro 2204-3 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie du parc Ladauversière, aux fins d'une cour d'école (2204) afin de modifier le nom de l'occupant et la durée;*
- Règlement numéro 2233-2 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie d'un espace vert adjacent à la caserne 21, aux fins d'une cour d'école (2233) afin de modifier le nom de l'occupant et la durée;*
- Ordonnance numéro 2144, O-30 intitulée : *Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de septembre 2022;*
- Ordonnance numéro 2267, O-6 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par Héma-Québec, dans le cadre de la tenue d'une collecte de sang, le 11 octobre 2022.*

Ces règlements et ces ordonnances entrent en vigueur le 13 septembre 2022 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 13 septembre 2022.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate